

**L'habitat méditerranéen : traduction de l'influence d'un système de valeurs sur la maîtrise d'un milieu**

**Berquin A.**

Milieu de vie, mode de vie

**Paris : CIHEAM**  
**Options Méditerranéennes; n. 13**

**1972**  
pages 83-87

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI01.0469>

To cite this article / Pour citer cet article

Berquin A. **L'habitat méditerranéen : traduction de l'influence d'un système de valeurs sur la maîtrise d'un milieu.** *Milieu de vie, mode de vie.* Paris : CIHEAM, 1972. p. 83-87 (Options Méditerranéennes; n. 13)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

André BERQUIN  
Architecte urbaniste  
OREALM, Orléans

## L'habitat méditerranéen : traduction de l'influence d'un système de valeurs sur la maîtrise d'un milieu

De tous temps, les établissements humains ont été la projection visible, sur l'espace, des innombrables contraintes qui ont pesé sur l'organisation sociale des hommes.

Les contraintes physiologiques évidentes, besoin de se loger, de se nourrir, les contraintes économiques, besoin d'échanger, de commercer, les contraintes sociales, religieuses et politiques se sont heurtées aux contraintes naturelles géographiques et climatiques. Les interactions et les effets de retour entre ces différentes contraintes ont fait évoluer les formes et la technologie de mise en valeur du milieu. On admettra, en première analyse, que la hiérarchie des priorités accordée à la résolution de ces contraintes, peut décrire le système de valeurs d'une société appliquée à la maîtrise du milieu. Peut-on pour autant parler d'un système de valeurs méditerranéen et quelle est la force des éléments pérennes que l'on peut déceler au cours de l'évolution de la mise en valeur du milieu ? Cette évolution n'est pas en général progressive mais plutôt cyclique.

On assiste alternativement à l'usage du littoral ou de l'arrière-pays, à l'implantation sur les hauteurs rocheuses ou à la conquête de la plaine, à la concentration urbaine ou à la dilution rurale.

Le paysage méditerranéen, tel que nous le percevons aujourd'hui, est, à de rares exceptions près, le résultat de ces millénaires d'exploitation ou d'abandons.

« Un des traits communs aux sociétés protohistoriques de la Méditerranée occidentale (dénommés traditionnellement *ligures* (800-200 avant J.-C.)) est l'organisation, la construction et le peuplement des *oppida* » (1). Le rôle de ces *oppida*, généralement établis sur un piton isolé ou sur un éperon rocheux abrupt, barré sur le plateau par une muraille ou un fossé, était d'abord défensif. Refuges temporaires mais aussi villages perchés, comme en témoignent les débris d'outils, de poteries, de monnaies, de pièces sculptées, les *oppida* comportaient, en l'absence de puits ou de sources tout un système de récupération des eaux de pluies, par rigoles, toitures (quelquefois en tuile ronde) et citernes creusées ou jarres. Les cases, construites en pierres sèches, s'étagaient sur des terrains artificiels faits de terres rapportées soutenues par des murailles, se pressaient le long de rues étroites et s'accrochaient aux falaises en des positions invraisemblables.

En contrebas, les champs sont conquis par essartage et épierrés.

« Tout porte donc à croire qu'il a existé, non loin des rivages de la Méditerranée occidentale, au moment où s'installaient les comptoirs grecs et avant les conquêtes romaines, une civilisation originale qui avait mis au point une technique d'occupation et d'utilisation des hauteurs où se rejoignent les motivations religieuses, militaires et sociales » (2).

Tout autre est le type d'occupation gallo-romain du sol. Les civilisations grecques et latines sont par excellence urbaines. Leurs systèmes politiques confèrent au citoyen un statut bien défini et un rôle social important. Le *cardo* et le *decumanus* romain orientent tout le réseau orthogonal de la ville et servent de modèle à la cadastration rurale. Ce système est pratiquement indépendant du site, du relief et du climat. « Il est évident que ce quadrillage systématique, et dans la plupart des cas, orienté, qui ignore les incidents de parcours, néglige le détail du relief, fait table rase des structures préexistantes, exprime à la fois l'emprise délibérée d'une colonisation autoritaire et une systématisation aveugle qu'aucune explication rationnelle ne justifie (2). L'occupation des campagnes s'effectue en ordre dispersé et le bas pays se couvre de « villas », occupant des sites bien définis (flancs de coteaux dominants, pente légère, abrités des vents) recommandés par les agronomes latins. L'espace cultivable est quadrangulé, les exploitations agricoles s'étalent largement sur le terrain, en ordre dispersé. Les formes d'usage du milieu conduisent à la multiplication des édifices de toutes sortes et à une importante consommation d'espace.

A l'habitat dispersé du monde gallo-romain succède, au Moyen-Age, un habitat groupé qui paraît de type défensif.

Les paysans sont rassemblés sous la protection seigneuriale dans des villages fortifiés dont la plupart existent encore aujourd'hui. Autour d'eux s'étend un pays plat aménagé et cultivé, mais presque vide d'hommes.

La mise en place du canevas rural moderne s'est effectuée à cette époque.

Ces modes de vie ressemblent à ce que nous savons des *oppida* ligures, mais

(1) D'après R. LIVET. *Structures agraires et habitat rural en Basse-Provence.*

(2) R. LIVET, *Op. cité.*

aussi de la vie rurale dans certains villages perchés au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Outre les villages perchés et les villages de bord de plateau, les villages de pied de pente (3), les plus nombreux, se sont installés à la limite des terres cultivables et des premiers abrupts par un souci d'économie du sol.

Les villes médiévales ne sont souvent que des villages portés à une échelle supérieure. La vie économique est cloisonnée, les artisans et les cultures sont partout nécessaires (jardins, parcelles cultivées); le négoce est quelquefois, dans les grandes places, important. Mais chaque village a sa foire. Cette forme d'organisation de l'espace correspond à un ensemble social d'une grande cohérence à prédominance de préoccupations religieuse ou militaire. Strictement hiérarchisé, le système féodal renforce l'autorité des puissants et procure aux humbles la protection indispensable.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la ville moderne apparaît, le village se désagrège et descend dans la plaine, les dépressions se peuplent de bastides et de fermes isolées.

L'urbanisme prend un sens, la ville s'organise comme un tout, la planification commence à produire ses effets. Les services collectifs urbains naissent : voirie, égouts, nettoyage, éclairage. Les promenades ombragées, les façades dessinées pour la représentation font de la ville un cadre agréable, composé pour une société aristocratique, dans lequel on se plaît à vivre.

Le prestige social est extériorisé, richesse, art et nature sont mis au service d'une vie de société qui n'exclut pas les inégalités sociales qui ne sont probablement guère plus développées qu'aujourd'hui.

C'est l'époque de la création des nouveaux villages, sortes de petites villes au plan quadrillé, établies en plaine, et du desserrement et de la descente des vieux villages. La commodité de la vie dépasse le souci de la défense, l'horizon de vie et de travail s'élargit.

L'association entre le propriétaire, notable citadin, et l'exploitant agricole donne naissance à une forme d'architecture rurale où la bastide, lieu de résidence et de loisir du propriétaire et le mas, lieu de travail de l'exploitant sont souvent imbriqués.

Le placement de capitaux, la démonstration de la richesse et du pouvoir des familles, de la conquête du statut social et aussi le goût de la campagne multiplient ces « Résidences secondaires ». Boulaivilliers dénombre dans la campagne marseillaise 24 000 de ces maisons de plaisance à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les Données Nouvelles de l'évolution du système économique et social.

On a décrit l'impact que pouvait avoir une organisation sociale et économique puissante telle que la civilisation gallo-romaine sur le mode de mise en valeur des régions bordant la Méditerranée.

S'il reste quelques traces sociales de cette civilisation : goût du forum, de la rencontre de la discussion publique spontanée, le type d'habitat ne s'est pas per-

(3) Classification R. LIVET.



Patio dans la casbah d'Alger.

pétué. Même les Arabes ont modifié profondément le sens du patio. La quadrangulation des villes n'est plus qu'une solution de facilité. A leur tour, la Révolution, la Centralisation Française et l'ère industrielle ont introduit des phénomènes sociaux et économiques préfigurant certains comportements de la société globale actuelle.

Le dépeuplement des campagnes est un phénomène quasi-général, alimentant un prolétariat industriel s'agglomérant dans les villes desservies par le chemin de fer centré sur Paris.

Les villes marchandes ou manufacturières proches des gisements ou des ports engraisissent au détriment d'un monde rural qui se mécanise.

Ce mouvement qui se perpétue encore aujourd'hui et s'alimente par l'apport de migrations étrangères et la promotion de « pôles de développement » est le résultat d'une civilisation dont le système de valeur est basé sur la concentration de profits et de biens et sur l'usage des équipements publics au profit du fonctionnement de l'économie. Le système du pouvoir, la rationalité technicienne et fonctionnaliste s'assortissent parfois d'humanisme et ont fini par créer de véritables politiques assises sur un consensus quasi-général.

Ainsi, le mythe de l'habitat individuel est confirmé à chaque sondage par la proportion importante d'adhérents à ce mode de logement, déçus par l'habitat collectif mais sans que soient posés clairement les problèmes de l'adéquation du logement au mode de vie (4). L'ère de colonisation par les grandes entreprises s'est accompagnée d'une organisation sociale et d'un habitat dépendant de l'établissement. Ainsi les « corons » miniers d'Alès et de Gardanne ou les cités des chemins de fer d'Arles préfigurent le « style international » de l'habitat en usant de modèles importés souvent mis au point dans le Nord et l'Est de la France. Les conceptions, les coûts

(4) C.R.U. *Les pavillonnaires*.

et la réalisation de ces ensembles de logements ont échappé aux contraintes locales pour se référer à un esprit universel et au pouvoir centralisé des grandes entreprises industrielles. L'environnement même de ces logements, équipements sociaux, sanitaires, commerciaux, espaces libres, ressortissait de la même conception, de la même maîtrise, du même pouvoir urbanistique. Il n'est que de constater les modifications et les ajouts spontanés des habitants, malgré les règlements impératifs, pour découvrir l'inadaptation de ces constructions aux contraintes locales.

Fermeture progressive au Nord, loggias ou tonnelles au Sud permettent de se protéger du mistral et du soleil d'été (5). Il reste néanmoins que si l'adaptation climatique a été plus ou moins réalisée par les individus, rien ne leur permettait d'agir sur les espaces extérieurs, ni ne les incitait à modifier les prolongements de leur logis à la rencontre de la ville. La situation suburbaine de ces nouveaux quartiers aurait dû cependant permettre la pratique sociale grâce à la proximité de la ville ancienne (6).

Que dire aujourd'hui du comportement des ouvriers de la banlieue marseillaise, sinon qu'il apparaît plus proche d'un comportement de classe que d'une intégration à des « valeurs » méditerranéennes. Les modes et les temps d'usage de l'espace sont eux aussi réglés par le découpage du temps de travail, l'accroissement des distances aux lieux d'emplois, la politique des zones industrielles profitable aux entreprises et la disponibilité foncière et financière des terrains et des types de logement.

L'évident accaparement de la ville et de son centre par les classes dominantes, impose corrélativement la diffusion de leurs modèles culturels et sociaux et renforce la puissance de la série.

(5) *Caractère méditerranéen de l'Urbanisme et de l'Habitat*. Etude du GAMU pour l'ORE AM de Marseille.

(6) *Caractère méditerranéen* : exemple du quartier Griffeuille à Arles.

Or, c'est un fait majeur de l'ère industrielle que la transformation et la diffusion d'un modèle dans une série (7).

De la « Maison d'Ile de France » au « Chalet Idéal », il n'y a pas que la « démocratisation » d'un mode d'habiter et d'un style de vie. Il y a aussi banalisation du cadre de vie.

Les contraintes économiques ne sont pas les seules en cause. Ainsi, tel modèle diffusé en série par le procédé de la préfabrication pourra revenir plus cher que le même modèle produit traditionnellement de façon artisanale. Alors, il faut rechercher la cause de cette banalisation dans le cercle vicieux des choix imposés.

Le résultat est la désincarnation de l'habitat au profit de l'aspect extérieur. La réglementation, elle-même, en imposant matériaux, couleur, génoises et arcs surbaissés ajoute à la confusion. L'imagination existe cependant mais elle est également récupérée dans le système de la production de série et il n'est que de consulter, le long des routes provençales, le catalogue des « enjoliveurs » personnalisés de l'habitat contemporain. Le plan, le mode d'usage de l'habitat restent uniformément les mêmes, il est fait abstraction de tout l'environnement,

(7) *Le système des objets*. Jean Baudrillard, Gallimard.

du site, de la rencontre sociale à l'extérieur.

Les pratiques de construction elles-mêmes conduisent à une dégradation du couvert végétal ou à sa sophistication. Progressivement, on reconstitue la banlieue universelle.

Comparable est la situation des logements collectifs.

Poussée par la nécessité de la concentration urbaine, la pénurie de logements, la reconstruction et le marché foncier, la société industrielle a généralisé l'habitat collectif. Mais dans ce cas également, l'organisation du marché du logement collectif a eu pour corollaire l'universalité des schémas de pensée. La Charte d'Athènes prise de conscience fondamentale du chaos urbanistique de l'entre deux guerres a été détournée de son esprit et appliquée à la lettre. Ses suggestions « sanitaires », éclairage, orientation ont donné lieu à une application normative et réglementaire généralisée. Sans nier la valeur fonctionnelle et le progrès dans le domaine du confort de ces prescriptions, on constate des aberrations régionales majeures (8). Ain-

(8) *Caractère méditerranéen* : il semble que la base des règlements concernant l'éclairage et encore employés récemment en Provence soit issue des études menées par l'Institut royal de Météorologie de Belgique...

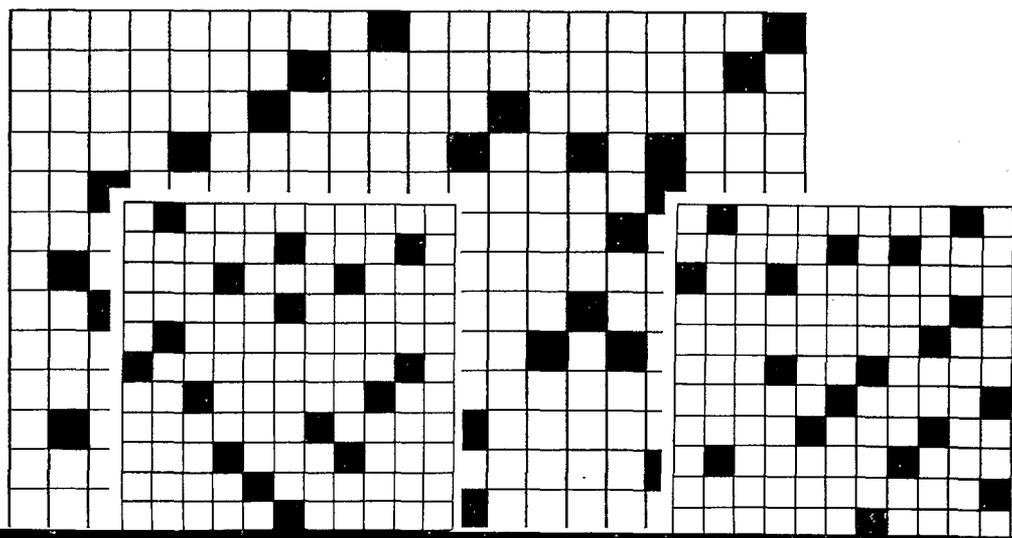
si, la double orientation Est-Ouest des logements, l'éclairage direct des pièces d'habitation et les rapports surface vitrée / surface utile s'opposent aux conditions climatiques méridionales. L'espace de contact social avec la cité est restreint à la conception du village vertical de la « Cité radieuse ».

L'unité de voisinage, le quartier, la cité sont assimilés à des concepts d'équipements, de zonages théoriques et sans contenu au regard de la vie quotidienne de la ville.

C'est un usager standard qui devient le dénominateur commun à la production en masse d'une cellule standard. Les progrès les plus évidents ont été montrés par la réglementation du logement « social » et le secteur privé a suivi ces normes en ajoutant de ci de là un placage de marbre au mur, une entrée et des boîtes aux lettres de prestige, quelques centimètres carrés supplémentaires, en colonisant les terrains les plus proches du centre de la ville et en s'appropriant la vue sur le parc voisin.

La sélection par l'argent garantit alors l'homogénéité sociale de l'ensemble d'habitations et le zonage résidentiel affirme le couple ségrégation spatiale-ségrégation sociale.

(9) J. Baudrillard, *Op cité*.



*Plan de Verdier.*

Trois cités radieuses

Quel exemple plus caractéristique que celui de l'usage du véhicule automobile. Les lois de l'économie du marché confortées par le complexe « freudien » attaché à l'automobile (9) aboutissent à faire reposer les conceptions urbanistiques sur l'adaptation du cadre de vie collectif des hommes à la tyrannie d'un moyen de transport individuel. Le conflit avantages individuels-intérêts collectifs prend là tout son sens. Le même ordre de valeurs conduit au système ségréatif Ville-travail/Nature-loisirs. L'affectation de la ville industrielle aux règles de l'économie a eu pour contrepartie l'abandon des espaces dits naturels dont la faible valeur productive (la forêt méditerranéenne n'est pas « rentable ») revient à les négliger dans la comptabilité de notre système économique. Ces espaces n'ont cependant pas été perdus pour tout le monde et le développement des chasses privées même onéreuses laisse entendre que des valeurs non directement comptables y ont été associées. La « démocratisation » de la fréquentation de ces espaces et l'effet de masse prévisible posent à nouveau le problème de leur usage collectif. Les réactions sont de deux ordres : soit un apriorisme faisant de l'homme un destructeur de la nature et conduisant à un protectionnisme farouche (mais le plus souvent inefficace), soit une réaffectation des espaces délaissés par la croissance urbaine à une fonction loisirs si possible rentable. Mais cet usage, facilité par l'élargissement des moyens de transports individuels, revient à une récupération de l'ensemble de l'espace dans un schéma préétabli des fonctions de l'homme social et constitue un alibi pour la poursuite de la spéculation urbaine. L'habitat, c'est-à-dire le logement plus son environnement s'en trouve écartelé dans l'espace mais aussi dans le temps. La proposition récente de déplacer les congés scolaires du jeudi au samedi suffirait à mettre en évidence le découpage anglo-saxon de la semaine, et partant, son influence sur le mode de vie. La conquête du double habitat qui se faisait autrefois sur place, saisonnièrement (l'été au rez-de-chaussée, l'hiver à l'étage) s'effectue maintenant hebdomadairement et à des distances quelquefois considérables. Il faut noter cependant que ce phénomène n'est pas récent, bastides et cabanons le prouvent. Mais la réglementation « protectionniste » a souvent pour effet d'accroître la consommation d'espace en imposant des surfaces minimales de parcelles à l'implantation en forêt (10).

L'usage de la mer pose des problèmes encore plus cruciaux. Les plages urbaines publiques sont nusaturées, polluées, d'accès souvent difficile et grignotées par les « concessions à charge d'indigence » profitables à des opérations immobilières et portuaires privées (11). Les ports de plaisance servent de parking à bateaux, moins de 10 % d'entre eux sortant un dimanche favorable. L'inexistence de

systèmes de locations de bateaux ou de centres nautiques ouverts à tous, ferme littéralement l'accès de la mer à la majeure partie de la population.

La valeur accordée à ces espaces est liée au taux d'actualisation, ce qui revient à considérer l'obsolescence d'un site au même titre que celle d'un bien d'équipement quelconque et conduit tout naturellement à la densification lourde des sites de qualité les plus attractifs (12).

Les paysages anciens s'effacent pour laisser place à une urbanisation généralisée de médiocre catégorie. Les loisirs ne sont pas discutés dans leur contenu, mais prétextés à rentabilisation totale de l'espace.

Face à ce système de valeur des schémas de pensée passésistes se développent et la réglementation s'embourbe dans un zonage de plus en plus impératif et dans un protectionnisme confiant parfois à l'absurde.

La règle de protection des 500 mètres autour des monuments historiques en a produit quelques exemples. Ainsi le canal de production d'électricité de la Durance longe la costière qui borde la vallée au Sud. Au droit de l'Abbaye de Sylvacane, le canal a été éloigné et forme un véritable mur qui cache la vallée. On a ainsi créé un « trou » entre canal et costière, de 500 mètres de large et 20 mètres de profondeur, gélif l'hiver et étouffant l'été par son manque de vent, inutilisable pour l'agriculture et dans lequel on a proposé de construire des H.L.M. ! Il existait pourtant une solution paysagère satisfaisante en recréant, par élargissement, le plan d'eau original.

Identique est le problème des infrastructures publiques telles que les auto-ou les canalisations enterrées qui entraînent à la longue le dépérissement de routes ou les canalisations enterrées qui entraînent à la longue le dépérissement de pays encore viables économiquement par la suppression de terrains agricoles nécessaires au volume de production et à l'équilibre d'une coopérative. L'ancienne économie des sols a été remplacée par une valeur financière abstraite, détachée du contexte spatial.

Face à ce nouveau chaos urbanistique, au changement de rythme de la croissance et au changement d'échelle des infrastructures nécessaires, on a introduit la dimension de la prospective ou plus exactement de la prévision. Celle-ci pourrait être l'occasion d'une remise en question des valeurs, elle est trop souvent utilisée au confortement du système de valeurs actuel. Les schémas d'aménagement à long terme ont honnêtement tenté cette remise en question mais la tâche était trop complexe, les mentalités non préparées, les organes administratifs relais et les supports politiques trop préoccupés par les problèmes quotidiens.

Au sein de ces schémas, l'idéologie et les modalités de la croissance sont des données. Les activités économiques sont bien entendu soumises aux impératifs de la rentabilité et l'agriculture, même consi-

dérée comme jardinage du paysage, entre dans le schéma de la concentration, de la modernisation, de la compétitivité. Les infrastructures vont au plus court, les grandes zones d'activité se généralisent. Les villes ont quelquefois encore, au niveau de l'analyse, une personnalité propre mais dans les propositions d'action elles s'alignent, faute de recherches et de moyens, sur des modèles universels de croissance. Seul, le site, parfois très contraignant, peut opposer une certaine résistance à l'uniformisation. Encore est-il bien souvent classé, quand ce n'est pas par rapport à sa valeur vénale, suivant des critères esthétiques reposant fatalement sur des modèles culturels passés.

Faut-il préciser que l'individu y apparaît sous une forme standard massifiée et que son comportement futur est envisagé à la rigueur sous l'angle de son groupe socio-professionnel.

Quoi qu'il en soit, ces schémas ne sont pas inutiles. Ils introduisent dans les consciences actuelles le souci de l'avenir une certaine imagination (13) et proposent une information à partir de laquelle l'homme peut avoir l'espoir d'agir et de réagir.

Malheureusement, certains problèmes majeurs leur échappent, de la vie quotidienne des individus aux conséquences de certaines grosses implantations industrielles ou exploitations de gisements. Enfin, il leur arrive plus souvent d'exacerber des antagonismes locaux préexistants que de susciter une volonté commune d'organisation.

#### Vers un nouveau système de valeurs ?

L'ère industrielle a imposé un système de valeurs dont les effets sur l'habitat méditerranéen sont une inadéquation visible aux sites et aux hommes. D'une façon générale et malgré certaines réussites indiscutables sous des latitudes plus septentrionales, la prise de conscience par l'homme de son milieu de vie ira en s'amplifiant et engendrera des conflits dont on aperçoit les prémices dans le souci de l'environnement.

La famille occidentale évolue, sporadiquement certes, mais les formes d'habitat qui lui sont proposées ne peuvent la satisfaire et contrecarrent cette évolution. Des recherches sur l'évolutivité de la cellule de vie se font jour, même dans les contraintes actuelles du marché. Des équipes pluridisciplinaires composées d'architectes, de sociologues, d'ingénieurs, de paysagistes, de plasticiens, ont proposé des réponses, certes non définitives, aux problèmes actuels de l'habitat méditerranéen, collectif ou individuel (14). Leur recherche s'appuie sur la polyvalence de la cellule, la qualité des espaces de transition (du logis à la ville), l'adaptation aux facteurs naturels, au site et à l'environnement urbain, au confort. Il s'agit, par-delà la fonctionnalité des plans, et les choix imposés à l'usager (le collectif ou l'individuel) de re-

(13) Cf. méthode des scénarios.

(14) Cf. plaquette OREAM Marseille, à paraître.

(10) De 1 à 4 ha minimum. Ceci conduit dans le département des Bouches-du-Rhône, à une consommation de 7 000 m<sup>2</sup> en moyenne par logement individuel (OREAM Marseille).

(11) Schéma du littoral Provence-Côte-d'Azur. Service régional de l'Équipement.

(12) Valeur socio-économique des sites naturels. Étude pour l'OREAM Marseille.

mettre en question les réponses uniformes et figées face à un mode de vie en pleine évolution.

Il s'agit de redonner à l'individu la possibilité de composer son cadre de vie intime, de se dégager progressivement des modèles imposés, de s'ouvrir sur le débat collectif, de redevenir un citoyen. L'usage de la ville, l'intérêt et le pouvoir du citoyen à son égard peuvent renaître d'une remise en cause des conditions d'habitat.

Certaines villes méditerranéennes se sont dotées de groupes « extra-municipaux » d'urbanisme où les citoyens sont appelés à débattre de la politique urbaine de la municipalité. Peut-être se forge-t-il au sein de ces commissions l'amorce d'une création collective. Mais les obstacles à surmonter sont nombreux, techniques, idéologiques, culturels et surtout dus à la faible part de la collectivité locale dans la responsabilité réelle de son développement face aux contraintes étatiques et sociétales. Il n'existait pas moins d'obstacles à la création de ces villages anciens dont nous constatons souvent la « cohérence » de leur lente évolution au regard des extensions récentes. Cette cohérence est le résultat de contraintes sociales et de pratiques culturelles particulièrement prégnantes. La hiérarchie sociale, le voisinage, la gamme restreinte des matériaux ont été remplacés par une réglementation égalitaire et des matériaux de grande série. Cette « unicité » se traduit paradoxalement par un désordre spatial. C'est que n'est pas prise en compte une politique cohérente de l'espace.

Le changement d'échelle dans l'appréhension de l'espace par l'homme, sa facilité croissante de déplacement, la solidarité des effets économiques urbains et ruraux militent en faveur d'une comptabilité et d'un mode de gestion unique du territoire régional. A quoi sert-il de protéger des sites ruraux, fût-ce sous forme de parcs naturels, quand les bénéficiaires de ces espaces n'auront que la charge d'une ville de plus en plus « déshumanisée ». On retrouve là le risque de voir s'élaborer un couple « nature-alibi/ville spéculation ». L'espace doit devenir global. Il n'en sera pas pour autant indifférencié. Mais là encore, c'est une doctrine d'usage que nous devons proposer pour éviter les luttes de conceptions trop totalitaires. Ainsi, on ne devrait pas sérieusement prétendre qu'une forêt puisse être intégralement protégée soit en l'urbanisant même avec de faibles densités, soit en n'y touchant pas du tout. La dégradation du couvert végétal et l'usage privatif d'une part, l'impossibilité d'une gestion économique et l'interdiction de l'usage collectif de l'autre suffisent à réfuter ces deux modes de « mise en valeur ». Certaines expériences prouvent qu'il est possible de conserver un fonctionnement écologique satisfaisant et de permettre un usage à la fois privatif et collectif de la forêt méditerranéenne (15).

Il n'est pas inutile de comprendre le fonctionnement économique et écologi-

que des anciens « domaines » dont l'unité de gestion permettait le meilleur « rendement » biologique du site. Se servant de la forêt des crêtes pour régulariser les eaux et enrichir le sol, l'exploitant alimentait les pacages, les bâtiments et les terres cultivables avant le rejet à l'effluent. Ces unités de paysage disparaissent par un abandon de terres enclavées et un morcellement du parcellaire. Il serait néanmoins possible de retrouver, par le jeu de groupements fonciers, l'unité du domaine, à condition d'y permettre la volonté collective de la création de paysage. Car il s'agit bien là d'une création consciente dont les modalités se différencieront en fonction de l'espace à investir, allant de l'insertion dans un milieu quasi naturel à la réalisation d'un milieu artificiel. La présence de vestiges du passé interviendra comme élément référentiel de culture et non plus comme mythe imposé.

Le rivage méditerranéen français appartient maintenant à la fois à la civilisation occidentale, à la sphère méditerranéenne et au territoire national. Les quelques traces de modes de vie que les civilisations précédentes ont imposé sont balayées par les schémas universels de la société industrielle. Les héritages et

les constantes se réduisent à quelques formes encore visibles de l'utilisation du sol.

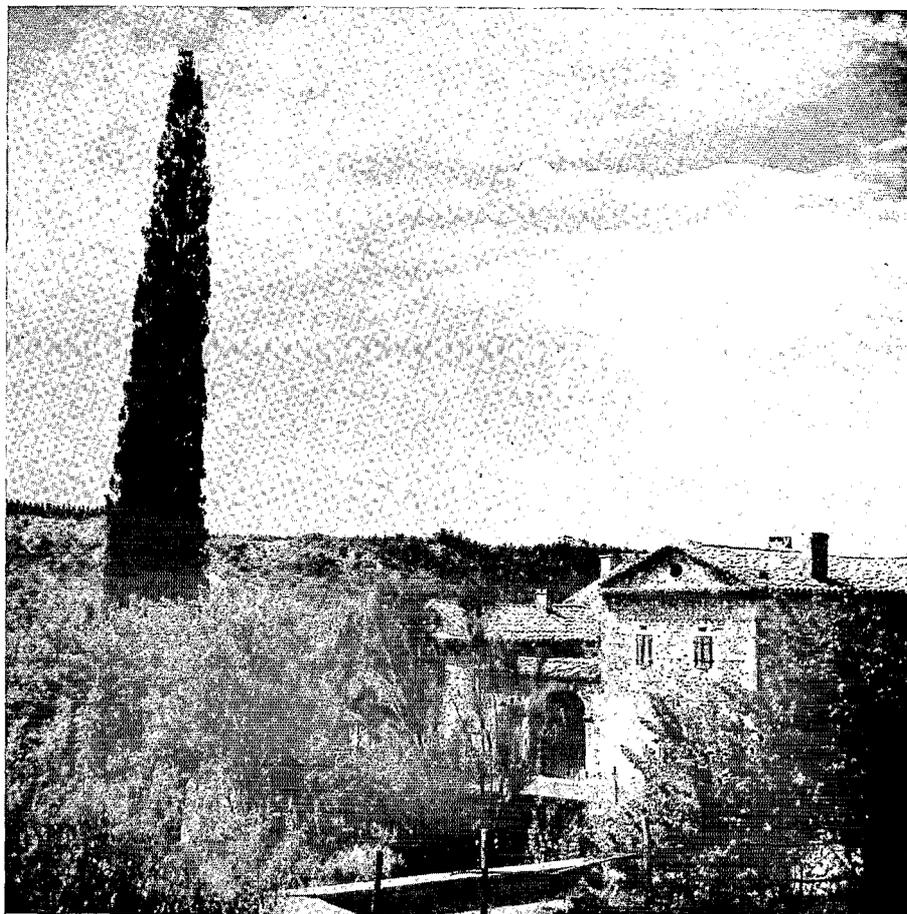
L'ère industrielle a affirmé une maîtrise technique croissante du milieu mise trop souvent au service de schémas de pensée logico-rationnels trop rigides pour suivre l'évolution du système social.

La nécessité de la concentration économique entre en contradiction avec une possibilité d'appréhension plus vaste de l'espace. Ceci implique que les modalités de son traitement soient adaptées aux problèmes que la société lui pose. Du bassin fluvial au micro-paysage, toutes les échelles d'aménagement, et partant tous les organismes existent, mais la complémentarité, la cohérence et l'équitable répartition des charges et de bénéfices des modes de mise en valeur sont absents. Il y manque la dimension sociale.

Peut-on avancer que la Société post-industrielle, prenant conscience du chaos de la civilisation technicienne et de l'absolescence du schéma production-consummation, posera en préalable à l'usage de l'espace un système de valeurs basé sur la maîtrise sociale du milieu ?

La Méditerranée peut être ce terrain d'expériences. Elle l'a maintes fois prouvé.

Photo Roger Viollet



Ferme provençale.

(15) Cf. dossier *Loisirs*, et dossier *Paysage* OREAM Marseille.